



**CONCOURS : RH-N-11(22)
DIRECTION DES SERVICES À L'ÉLÈVE
INTERNE / EXTERNE**

Date d'entrée en fonction : Août 2023

Lieu de travail : À déterminer (Sur le territoire du Conseil)

Pourcentage d'affectation : 1,0 ETP

Salaire : Selon les conditions de travail du personnel non syndiqué

Exigences et qualifications :

- Carte de compétence en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- Qualification de direction d'école;
- Qualification spécialiste en enfance en difficulté;
- Détenir un minimum de cinq (5) années d'expérience dans un poste à la direction ou direction adjointe d'école;
- Expériences et connaissances approfondies en enfance en difficulté, enseignement/pédagogie, supervision, évaluation; et de mise en œuvre de projets et de programmes aux paliers élémentaire et/ou secondaire;
- Compétences organisationnelles développées (analyse, planification et conceptualisation, coordination, assurer les suivis);
- Fortes ressources personnelles;
- Apte à résoudre des problèmes;
- Avoir des relations interpersonnelles bien développées;
- Capacité de travailler sous pression;
- Pouvoir mettre en œuvre une pensée systémique;
- Être innovateur/innovatrice, visionnaire, intègre;
- Pouvoir communiquer efficacement;
- Connaissance de la gestion des budgets et de l'allocation de ressources;
- Bonne maîtrise du français et de l'anglais, oral et écrit;
- Excellentes habiletés en communication;
- Capacité de bien fonctionner en équipe et de mobiliser le personnel.

Le ou la titulaire du poste aura à faire des voyages fréquents en province et sur l'ensemble du territoire du Conseil.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae par l'entremise de notre site Web avant **12 h le 23 février 2023** à l'attention de :

Monsieur Eric Despatie
Directeur des ressources humaines
296, rue Van Horne
Sudbury (Ontario) P3B 1H9
Tél. : (705) 671-1533

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Anne-Marie Gélineault, présidente

Sébastien Fontaine, directeur de l'éducation

En vertu du règlement 521/01 tel qu'amendé par le Règlement 322/03 et de la ligne de conduite du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, tout membre du personnel doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction. Si on vous invite à poursuivre les étapes du processus de sélection, veuillez nous aviser de tout besoin nécessitant des mesures d'adaptations particulières. Les renseignements communiqués seront traités avec respect et confidentialité.

Le CSPGNO encourage l'égalité d'accès à l'emploi.